

## INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE EN MASTER 2 SIGNALISATION CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE

### EN 4 ÉTAPES

- 1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 6)
- 2/ Complétez la **page 2**, elle sera **à nous renvoyer**
- 3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE, 10 chiffres et 1 lettre, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du brevet des collèges ou du baccalauréat).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

- 4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **imprimez la totalité du dossier**, joignez le à la page 2 du présent dossier, réunissez les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **envoyez le tout**, en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée sur E-candidat, au plus tard le :

**08 JUIN 2018**

Cachet de la poste faisant foi

MERCI DE VOTRE ATTENTION



**INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN MASTER 2**

**SIGNALISATION CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE**

**Date limite de renvoi du dossier : 08 JUIN 2018**

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 et 3 de ce dossier.** Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures)** ou vous **réinscrire sur VOTRE ENT si vous êtes déjà étudiant de l'uB.**

Si vous désirez postuler sur plusieurs spécialités de master à l'uB, vous devez remplir **UN DOSSIER DISTINCT ET COMPLET PAR SPÉCIALITÉ.** Cette page est à renvoyer par voie postale après impression, en plus du dossier E-candidat, en n'oubliant aucune pièce jointe (liste sur E-candidat).

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en master 2 à l'université de Bourgogne ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

choix 1 :	choix 3 :
choix 2 :	choix 4 :

NOM : ..... NOM de jeune fille : .....  
Prénoms : .....

Envisagez-vous de suivre ce M1 en formation continue\* ?  Oui  Non  
Etes-vous actuellement en emploi ?  Oui  Non  
Précisez : .....

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ?  Oui  Non

\*la formation continue concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active (salariés ou demandeurs d'emploi) et ont quitté la formation initiale (études)

**Langues vivantes :**

Lues : ..... Parlées : ..... Écrites : .....

**Stage :**

Indiquez dans quelle(s) équipe(s) d'accueil \* et avec quel maître de stage vous souhaitez faire votre stage....  
.....

Pour consulter la liste et prendre les contacts, voir le site internet : <http://www.u-bourgogne.fr/>

**CETTE PAGE DOIT ETRE IMPRIMÉE ET RENVOYÉE PAR COURRIER POSTAL AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT, EN LETTRE SUIVIE OU EN RECOMMANDÉ AVEC AR**

# CANDIDATURE EN M2 SCM - 2018 / 2019

## QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER

MA CANDIDATURE		
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat.	<a href="https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat">https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat</a>
3. Que dois-je faire de ce dossier d'instructions et du dossier de candidature E-candidat ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Conserver les instructions</b></li> <li>- <b>Renvoyer le dossier édité depuis E-candidat, accompagné de la p. 2 de ce dossier d'instructions et des pièces justificatives</b></li> </ul>	Renvoi obligatoire en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION
4. Où renvoyer mon dossier E-candidat ?	Réunissez le dossier E-candidat, la page 2 du dossier d'instructions et toutes les pièces justificatives, puis envoyez à l'adresse ci-contre :	<b>Université de Bourgogne</b> <b>UFR SVTE</b> <b>Secrétariat SAVAN / M2 SCM</b> <b>6 bd Gabriel</b> <b>21000 DIJON</b>
5. Je suis sur place, puis-je déposer mon dossier au lieu de l'envoyer ?	Oui. Vous pouvez le déposer au secrétariat pédagogique SAVAN aux heures d'ouverture du bureau (8 h 30/12 h – 13 h 30/17 h).	Il vous sera remis un reçu prouvant le dépôt de ce dossier. NE JAMAIS LE LAISSER À LA LOGE D'ACCUEIL OU AILLEURS.
6. Quelles sont les dates importantes ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : <b>04 MAI 2018</b></li> <li>- <b>Fermeture du serveur E-candidat et date limite d'envoi des dossiers par courrier : le 08 JUIN 2018 à minuit</b></li> </ul>	<p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après cette date, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR</p>
7. Quelle est la capacité d'accueil du M2 SCM ?	La capacité d'accueil est de 25 étudiants.	
8. Quelles pièces justificatives joindre ?	<b>La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat</b> que vous allez éditer. <b>UNIQUEMENT DES PHOTOCOPIES EN NOIR ET BLANC. JAMAIS D'ORIGINAUX.</b>	ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant d'envoyer. NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S2 DU M1 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Envoyez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible. Votre dossier sera considéré comme incomplet jusqu'à réception.

9. J'étudie à l'uB, en master BS. Dois-je joindre mes relevés de notes ?	Oui, obligatoirement (photocopies).	
10. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	<a href="http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html">http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html</a>
<b>SUIVI DE MA CANDIDATURE</b>		
11. J'ai envoyé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
12. J'ai envoyé mon dossier en lettre simple. Quelle conséquence ?	<b>Le secrétariat n'accusera pas réception, et ne répondra pas à une éventuelle demande par mail ou téléphone.</b>	<b>L'envoi en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION est obligatoire.</b>
13. J'ai envoyé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 16 masters 1 ou 2 différents. Soyez patients...	L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : <a href="mailto:secretariat.msavan@u-bourgogne.fr">secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</a>
14. J'ai envoyé mon dossier après la date limite. Quelle conséquence ?	La commission décide ou non d'étudier le dossier en fonction des candidatures déjà traitées. Aucune garantie ne peut vous être fournie.	<b>DATE LIMITE D'ENVOI : 08 JUIN 2018</b>
15. Quand aurai-je une réponse ?	Le jury se tiendra fin juin. Les résultats seront communiqués aux candidats via E-candidat. Soyez patients...	Une réponse vous sera envoyée par mail fin juin 2018 / début juillet 2018.
16. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?	Non, le recrutement en M2 SCM ne prévoit pas d'entretiens.	<b>S'il manque des informations, le responsable de filière vous contactera.</b>
17. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	NON. <b>Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone</b> (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).	Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : <a href="mailto:secretariat.msavan@u-bourgogne.fr">secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</a>
18. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ?	NON. Dès que vous êtes en possession de votre <b>dernier relevé de notes</b> (le plus souvent : S2 du M1 en cours), vous devez nous en adresser une copie. ATTENTION : <b>UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE (1)</b> éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB) sera	<b>Envoyez le tout en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION OBLIGATOIREMENT, ou déposez-le au secrétariat pédagogique durant les heures d'ouverture.</b>

	exigée au moment de l'inscription. Veuillez à vous en procurer une auprès de votre université actuelle (voir texte réglementaire après le tableau en 1)	
19. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en M2 SCM, vous devez impérativement, et avant le <b>13 juillet 2018 dernier délai, CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT.</b></li> <li>- Vous devez demander à votre université actuelle <b>un transfert de votre dossier</b> administratif vers l'uB</li> </ul>	<p><b>Au-delà du 13 juillet 2018, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office</b> et leur place attribuée à un autre étudiant.</p> <p>Transferts : voir ici <a href="http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarité/transferts.html">http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarité/transferts.html</a></p>
20. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue en M2 SCM ?	Vous devez prendre une décision au plus tard le <b>13 juillet 2018</b> et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement). Au-delà, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant.	
21. J'ai été refusé(e) dans la filière, est-il possible de récupérer les pièces de mon dossier ?	<p>OUI. Vous avez jusqu'au 31/12/2017 pour nous envoyer une enveloppe A4 libellée à votre nom et adresse, et affranchie à 3,12 € (pour la France métropolitaine) accompagnée d'une demande de renvoi de vos pièces justificatives fournies (relevés de notes, copies de pièces d'identité, etc). Au-delà de cette date, les dossiers refusés sont détruits.</p> <p>Cette enveloppe peut également être glissée dans votre dossier de candidature, en cas de refus.</p>	<b>Pour les autres destinations que la France métropolitaine, nous consulter pour connaître l'affranchissement à prévoir sur l'enveloppe.</b>
22. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation.	Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : <a href="mailto:secretariat.msavan@u-bourgogne.fr">secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</a>
23. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	<p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.</p> <p>Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira le 6 juillet 2018 à 10 h et fermera le 15 juillet 2018 à minuit. Il rouvrira ensuite le 28 août</p>	<p><b>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</b></p> <p><b>Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse LE PLUS TÔT POSSIBLE, un par département où vous candidatez, en détaillant les</b></p>

	2018. Vous devez vous inscrire en ligne avant la rentrée.	filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.
24. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée du M2 SCM aura lieu le 17 septembre 2018 (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.	Les emplois du temps seront consultables à partir de début septembre, uniquement par les étudiants régulièrement inscrits administrativement (depuis l'ENT).

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Lien vers la fiche filière

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/master/ff-signalisation-cellulaire-moleculaire-m2.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services pour toute inscription.** Source :

(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>)

(<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>)